AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 27-7-72 416551

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, Maison de l'Agriculture - Bât. 5 - Place Chaptal
34 MONTPELLIER
C.C.P. MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel
25 francs

N° 142 - Juillet 1972
1er supplément

TORDEUSE ORIENTALE

Les traitements protecteurs des fruits devant arriver à maturité au cours de la deuxième quinzaine d'août doivent être assurés dès maintenant. Cet avis concerne les vergers de pêchers, pavies, nectarines ainsi que les plantations de poires et pommes situées à proximité d'arbres fruitiers à noyau précoces, l'insecte recherchant alors les fruits à pépins.

Respecter les délais d'emploi des pesticides avant récolte.

GRANDE SAPERDE DU PEUPLIER

Il importe de protéger les brise-vent contre les dégâts calamiteux de cet insecte ; l'année 1972 étant une année de vol et de ponte. On utilisera le Lindane à 30 g de M.A./hl. Nous rappelons que la grande Saperde a un cycle d'évolution bisannuel en Languedoc et en Roussillon ce cycle correspond aux années paires, la Station d'Avertissements Agricoles n'a donc pas lancé d'avis de traitement l'an passé. Les traitements réalisés par certains en 1971 à la suite d'informations erronées étaient sans utilité.

TEIGNE DE L'OLIVIER

Renouveller la protection des olives en utilisant un insecticide également efficace contre le Dacus.

L. TROUILLON

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : P. BERVILLE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
Station Régionale d'Avertissements Viticoles
Ecole Nationale Supérieure Agronomique de MONTPELLIER
Téléphone - 63.05.32

Montpellier, le 19 juillet 1972

NOTE : 11

E U D E M I S

Le vol de papillons de deuxième génération d'eudémis se poursuit à VILLENEUVE LES MAGUELONNE, LUNEL (Hérault) ; BANYULS DELS ASPRES (Pyrénées-Orientales) ; BIZE, CRUSCADES, DOUZENS et avec un certain décalage à LIMOUX (Aude).

Il y a donc lieu d'appliquer, à partir du 22 juillet, un traitement curatif à base d'ester phosphorique accompagné d'un acaricide.

Pour le secteur de LIMOUX l'intervention pourra être retardée de 3 ou 4 jours.

Le Directeur de la Station Régionale d'Avertissements Viticoles - G. BERNON

Imprimerie de la Station du Languedoc - Directeur-gérant : L. Bouyx

Tirage du 19 juillet 1972 - 2 700 exemplaires
Précédent tirage n° 142

P31